



# **Rapport de la commission académique session 2015**

**Commission Académique d'Harmonisation et de Propositions des Notes  
(CAHPN)**

**Synthèse des résultats aux examens en EPS  
Session 2015**

## **1) Voie générale et technologique**

**A DIFFUSER :**

**Au chef d'établissement**

**A tous les enseignants d'EPS**

**Cette année comme les années précédentes, l'ensemble des opérations a pu être mené de manière harmonieuse et fiable grâce à la participation de tous : Provoiseurs et Enseignants dans les EPLE; Responsables des services du DEC et du SIAL ; membres de la CAHPN.**

## **1) Voie Générale et Technologique**

### **Rappel :**

Les résultats, analyses et décisions communiquées dans ce document sont le fruit du travail de la commission académique. Cette commission est la seule habilitée à « harmoniser » les notes obtenues aux épreuves. Ce travail ne peut être mené à bien et en toute équité que si les acteurs en établissement remplissent correctement leurs missions notamment en procédant à l'analyse de l'équilibre des protocoles offerts aux élèves, en menant une réflexion à propos de la mise en œuvre des référentiels, en respectant les dates de renvoi des documents officiels, en traitant en amont les dysfonctionnements relatifs aux absences, aux rattrapages, aux dispenses irrégulières. Il est demandé, sans se substituer à cette commission, de traiter le mieux possible en amont les cas particuliers et de prendre au sein de l'établissement les décisions qui s'imposent.

### **1 La commission**

#### **1.1 Organisation**

La commission académique (un groupe pour la voie générale et technologique, un groupe pour la voie professionnelle) est organisée et présidée par les IA IPR qui représentent le Recteur. En 2014-2015, trois dates communes sont inscrites au calendrier : une réunion préparatoire au premier trimestre (le 4 novembre) et les réunions de la commission les 2 et 5 juin 2015.

#### Membres de la Voie Générale et technologique

Elle se compose de 20 personnes

4 IA IPR et 2 chargés de mission

14 professeurs « enseignants de terrain » et responsables des sous-commissions

LES IA IPR EPS : M.Didier Preuvot, Sophie Jomin-Moronval, Olivier Calais, Frederick Maik ainsi que Nathalie Niedzialowska et Cécile Durand-Audineau Chargés de mission d'inspection

Les enseignants responsables de commission :

Centre de rattachement de l'établissement	Responsable de la commission concernée
LILLE Centre 1	TREMMERIE Laurent ESSAT - Roubaix

LILLE Centre 2	Mr VIENNET Lycée Paul Hazard Armentières.
ARMENTIERES - HAZEBROUCK	RICHARD Réginald Lycée Jean Perrin, Lambersart
DUNKERQUE	BUCHMANN Juliette Lycée Branly, Boulogne sur Mer
ROUBAIX - TOURCOING	LAMOURET Hugues Lycée G Eiffel, Armentières
DOUAI	VERIN Olivier Collège Jacques Prévert , Caudry
CAMBRAI	VIRIQUE Frédéric Collège ANATOLE France, Sin le Noble
MAUBEUGE	JOUANNEAU Karine Lycée Mousseron Denain
ARRAS – SAINT POL	KACZMAREK Patrick Lycée Diderot Carvin
LENS – LIEVIN – CARVIN – HENIN	TURBIN Bernard Lycée Malraux Béthune
BETHUNE – BRUAY	DOGNIAUX Olivier Lycée Guy Mollet Arras
SAINT OMER - CALAIS	BAILLEUL Alexandre Lycée Europe Dunkerque
BOULOGNE – BERCK – LE TOUQUET	WEINLING Nathalie Lycée Léonard de Vinci Calais
VALENCIENNES – DENAIN	COPPIN Ludivine Lycée Jean Lurçat , MAUBEUGE

### **1.2 Logiciel de traitement des notes**

C'est la neuvième année d'utilisation du logiciel EPS NET. Cet outil ne donne pas pleinement satisfaction. Il n'a pas subi les modifications demandées depuis de nombreuses années.

A la marge des services qu'il rend déjà, un certain nombre de demandes a été transmis au SERIA de Rennes via l'Inspection Générale EPS afin d'améliorer encore ce logiciel.

### **1.3 Principes d'harmonisation**

Rappel de l'arrêté du 21 12 2011 B.O n°7 du 16 février 2012 :

- À l'issue des contrôles, **la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes CHAPN:**
- **analyse les notes** transmises par les établissements et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen du baccalauréat, lequel arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur.
- **dresse le compte rendu** de chaque session pour l'ensemble des épreuves (enseignement obligatoire, de complément, facultatif, et épreuves adaptées).

**Elle le transmet à la Commission nationale** d'évaluation qui publie un rapport national annuel pour d'éventuelles régulations ou modifications du référentiel d'épreuves de la liste nationale ou des listes académiques.

Conformément à cet arrêté :

En début d'année, elle procède à :

L'envoi des documents qui permettent le bon déroulement des examens

L'étude et la validation des protocoles d'évaluation des établissements.

La mise en place de la mise en ligne des protocoles d'évaluation par le biais d'Eduline depuis 2 ans a permis une diminution importante des impressions papier ainsi que la sauvegarde des documents.

En cours d'année :

Elle accompagne localement les professeurs responsables des examens dans leur établissement.

En fin d'année elle procède à :

L'étude et la vérification de la légitimité des documents transmis faisant état des inaptitudes pour valider les dispenses (neutralisation du coefficient).

L'analyse des notes en prenant pour référence les recommandations de la commission nationale.

L'éventuelle harmonisation.

L'arrêt et la communication des notes au jury d'examen

Par ailleurs, les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour éclairer le point de vue de l'inspection sur le dossier de l'évaluation certificative et de sa mise en œuvre.

La commission académique de Lille est réellement « académique » car tous les membres sont réunis au même endroit sous la responsabilité des IA IPR. L'équité entre tous les candidats est ainsi mieux assurée.

La commission souhaite attirer l'attention des enseignants sur 2 éléments :

- Les éléments de calendrier

Ils sont certes contraignants mais construits avec la plus grande bienveillance avec les services de la division des examens et concours pour le déroulement optimal des examens dans notre Académie.

Néanmoins, nous appelons votre vigilance dans le respect de ces éléments de calendrier transmis pour le bon fonctionnement de la commission.

Nous souhaitons également attirer votre vigilance quant au respect des dates d'examens spécifiées pour votre établissement. Nous vous demandons de vous efforcer de respecter ces dates ou de spécifier clairement d'éventuels changements par le biais de la fiche qualitative ou du le procès-verbal.

- Les certificats médicaux d'inaptitude

Nous sommes contraints de constater un nombre, certes faible, de certificats médicaux non conformes. Nous vous demandons de n'accepter aucun document non original ou dont la provenance ou les éléments pourraient être falsifiés. Cette vérification des documents devra s'effectuer en priorité dans le cadre du lieu d'examen.

La circulaire n° 2015-066 du 16-4-2015 portant sur les modalités d'évaluation de l'éducation

physique et sportive (EPS) aux baccalauréats général et technologique (applicables à compter de la session 2016 de l'examen) reprecise et réaffirme le composition et le rôle indispensable joué par cette commission. Nous savons compter sur votre professionnalisme pour respecter et faciliter son travail.

Enfin, la commission est satisfaite de constater un traitement de plus en plus rigoureux des dossiers par les responsables « examens EPS » des établissements.

Les « dossiers » sont renvoyés dans les délais et très correctement renseignés. 95% des lycées ont acquis des routines professionnelles exemplaires. Un courrier personnalisé est envoyé à ceux qui semblent ne pas en comprendre l'importance et n'en mesurent pas les conséquences pour leurs élèves.

## **2 Résultats académiques de la session : baccalauréats**

### **2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation**

#### 2.1.1 Observations générales

##### **Voie GT**

Pour l'EPS obligatoire en CCF, la commission d'harmonisation a traité cette année les notes de **28704 candidats (15544 filles soit 54,15% et 13160 garçons soit 45,85%)** soit un chiffre très proche de celui de 2013 (28671 candidats, (54,46 % de filles et 45,53 % de garçons).

Pour mémoire, en 2014, cela concernait 28305 candidats, 15414 filles soit 54,46% et 12891 garçons soit 45,54%. En 2012, on comptait 28916 candidats (15823 filles, 13093 garçons) ; en 2011, 30074 (16236 filles et 13838 garçons). En 2010, il y avait 30765 candidats (16719 filles et 14046 garçons) ; 31574 en 2009, 32521 candidats en 2008.

Ainsi, malgré la nouvelle hausse observée en 2015, on note une baisse de 3817 candidats en 7 ans.

Concernant la **Moyenne des notes dans l'académie**, nous constatons une réussite de bon niveau et stable. **Elle est de 13,87 en 2015 après harmonisation**, (13,79 avant harmonisation). La moyenne est de 14,16 pour la voie générale, en légère hausse ; 13,15 pour la voie technologique, contre 12,87 en 2014.

**L'augmentation constante depuis 2004 (Bac G et T) se poursuit** (après une stagnation en 2012). Elle était de 13,71 après harmonisation en 2014, 13,52 en 2013, en 2011 et 2012 à 13,34 après harmonisation.

Pour mémoire : 13,29 (en 2010), 13,21 (en 2008), 12,80 (en 2006) et 12,71 (en 2004).

**L'écart Garçons/Filles est de plus en plus faible : 0,49** point après harmonisation (0,63 avant harmonisation). La moyenne des filles augmente d'année en année et est passée de 13,22 en 2013 à 13,63 cette année (12,9 en 2012). Celle des garçons augmente également pour se rapprocher de 14,13.

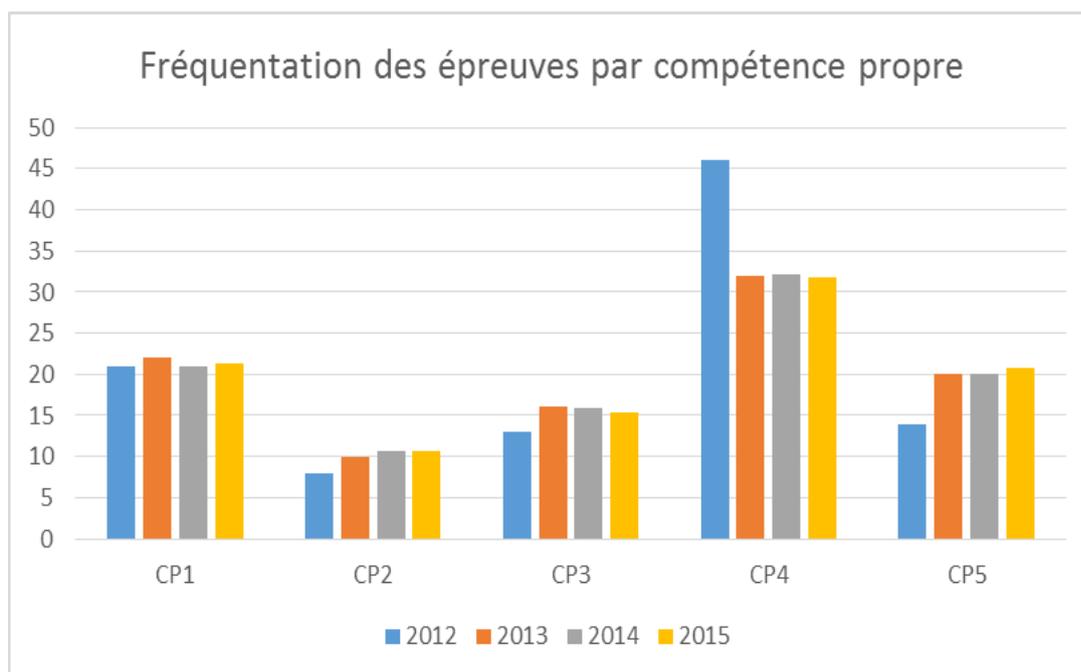
**La dispersion pour le total des notes est très légèrement plus faible chez les filles (3,25) contre 3,44 pour les garçons** (respectivement 3,43 contre 3,44 en 2014).

Pour mémoire, il était de 3,2 en 2012 ou 2008, et 2,55 en 2006.

### Fréquentations des épreuves

Depuis la session 2013, nous constatons les effets de la circulaire du 8 juin 2012 et une redistribution de la fréquentation des épreuves par type de compétence propre. La session 2015 permet de constater des effets similaires avec une stabilisation des pourcentages de fréquentation ainsi qu'une augmentation qui se poursuit pour les épreuves de la compétence propre numéro 5.

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>CP1</b>	21	22	21	21.4
<b>CP2</b>	8	10	10.7	10.6
<b>CP3</b>	13	16	15.9	15.3
<b>CP4</b>	46	32	32.2	31.8
<b>CP5</b>	14	20	20	20.8



La CP4 reste majoritairement représentée (31,8%), suivie de la CP1 (21,4%) et de la CP5 (20,8%). La CP3 représente 15,3% des notes, la CP2 10,6%.

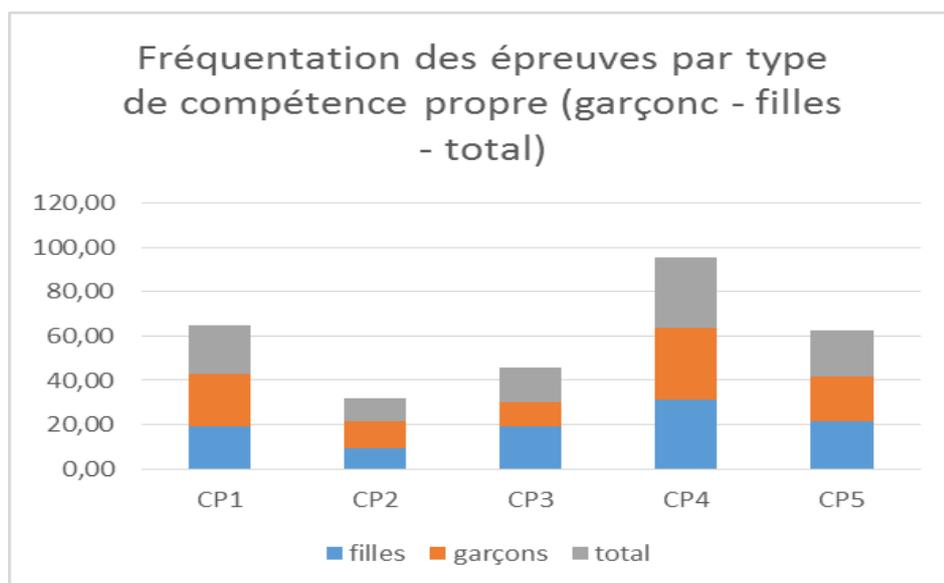
Cette répartition évolue de la manière suivante si on différencie les filles et les garçons.

	filles	garçons	total
CP1	19,35	23,79	21,4
CP2	9,34	12,02	10,6
CP3	18,92	11,28	15,3
CP4	31,14	32,62	31,8
CP5	21,25	20,29	20,8

La CP4 est majoritaire dans les 2 cas.

Les garçons s'orientent ensuite majoritairement vers la CP1 puis la CP5 ; la CP3 et la CP2 sont sous représentées.

Les filles s'orientent majoritairement vers la CP5 puis la CP1 et la CP3. On observe également que la CP2 est la moins représentée chez les filles.



### Fréquentation par APSA

CP1, CP2, CP3, CP4, CP5

	2014
<b>Moins de 1%</b>	
JUDO	0
LUTTE*	0
CANOE KAYAK*	0
LANCER DE DISQUE	<0,1
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	<0,1
NATATION DE DISTANCE	0,1
NATATION EN DUREE	0,1
AEROBIC	0,2
SAUT EN HAUTEUR	0,2
SAVATE BOXE FRANCAISE	0,2
V.T.T.	0,2
COURSE DE HAIES	0,3
LANCER DU JAVELOT	0,4
RUGBY	0,4
ARTS DU CIRQUE	0,5
SAUT EN PENTABOND	0,5
<b>De 1 à 2%</b>	
FOOTBALL	1,2
RELAIS VITESSE	1,3
DANSE	1,9
SAUVETAGE	1,9
<b>De 2 à 5%</b>	
TRIATHLON ATHLETIQUE	2,1
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	2,1
TENNIS DE TABLE	2,8
ESCALADE	3,8

	2015
<b>Moins de 1%</b>	
JUDO	0
LUTTE*	0
CANOE KAYAK*	0
LANCER DE DISQUE	0
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	0,12
NATATION DE DISTANCE	0,12
NATATION EN DUREE	0,13
SAUT EN HAUTEUR	0,13
SAVATE BOXE FRANCAISE	0,17
V.T.T.	0,20
AEROBIC	0,20
COURSE DE HAIES	0,27
LANCER DU JAVELOT	0,34
SAUT EN PENTABOND	0,47
RUGBY	0,54
ARTS DU CIRQUE	0,69
<b>De 1 à 2%</b>	
FOOTBALL	1,11
RELAIS VITESSE	1,57
DANSE	1,77
SAUVETAGE	1,90
<b>De 2 à 5%</b>	
TRIATHLON ATHLETIQUE	2,12
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	2,25
TENNIS DE TABLE	2,85
NATATION DE VITESSE	3,53

STEP	3,9	HANDBALL	4,15
HANDBALL	4	COURSE D'ORIENTATION	4,18
NATATION DE VITESSE	4	BASKET-BALL	4,26
BASKET-BALL	4,7	ESCALADE	4,30
VOLLEY-BALL	4,7	STEP	4,39
COURSE D'ORIENTATION	4,8	VOLLEY-BALL	4,74
<b>De 5 à 10%</b>		<b>De 5 à 10%</b>	
COURSE EN DUREE	6,9	COURSE EN DUREE	6,52
MUSCULATION	9,1	MUSCULATION	9,74
<b>Plus de 10%</b>		<b>Plus de 10%</b>	
ACROSPORT	11,1	ACROSPORT	10,34
COURSE DE DEMI-FOND	12,1	COURSE DE DEMI-FOND	12,85
BADMINTON	14,3	BADMINTON	14,06

La CP5 bénéficie donc toujours de façon importante du passage à l'évaluation de 3 APSA appartenant à 3 compétences différentes, comme cela a été observé depuis plusieurs années. La course en durée et la musculation sont partie des 5 APSA les plus fréquentées. Le pourcentage d'élèves inscrits en STEP est en augmentation (4,39%)

La CP1 est très majoritairement représentée par le demi-fond (12.85%) ; viennent ensuite la natation de vitesse (en baisse à 3,54%) puis le triathlon athlétique (2,1%) et le relais vitesse (1,57%). Les autres activités sont faiblement représentées ; leurs pourcentages de fréquentation sont inférieurs à 0,5%.

Le judo, la lutte, le canoë kayak et le lancer de disque ne sont pas évalués au baccalauréat dans l'Académie de Lille à la session 2015. A l'opposé, le badminton reste l'activité la plus représentée (dont 57,8% de filles), après la course de demi-fond (dont 48,8 % de filles) et l'acroport (dont 63,8 % de filles). Ces taux sont proches de ceux de la session 2014.

La CP3 rassemble toujours majoritairement des filles mais cette tendance s'amenuise encore cette année. L'acroport concentre à elle plus 70 % des APSA de cette CP, suivie de la gymnastique aux agrès et de la danse.

Malgré la contrainte du choix de 3 épreuves dans 3 CP différentes désormais bien connus, nous observons toujours qu'une part importante des APSA recueille une part très minoritaire de candidats. Notons que les 3 activités les plus fréquentées représentent 37% de la totalité des épreuves. Les 10 activités les plus fréquentées représentent 75% de la totalité de ces mêmes épreuves.

## 2.1.2 Décisions d'harmonisation

### Voie GT

La commission a le souci depuis plusieurs années d'étudier les écarts entre garçons et filles et s'est montrée extrêmement vigilante à cet égard.

Avant harmonisation, cet écart de 0.63 (0,64 en 2014) a été jugé recevable pour les moyennes académiques générales, mais trop important pour les moyennes de certaines épreuves, notamment celles issues de la compétence propre numéro 4.

Moyennes garçons – filles et écart selon les types de compétences propres

Epreuve	Moy filles	Moy garçons	Moy gén	Ecart g-f
CP1	13,32	13,72	13,53	0,41
CP2	13,72	14,28	14,02	0,56
CP3	14,24	13,36	13,94	-0,88
CP4	12,46	14,44	13,41	1,98
CP5	14,45	14,42	14,44	-0,03

Moyennes garçons – filles et écart selon les épreuves

Epreuve	Moy filles	Moy garçons	Moy gén	Ecart g-f
ACROSPORT	14,42	13,62	14,14	-0,80
AEROBIC	14,32	14,77	14,36	0,44
ARTS DU CIRQUE	13,75	12,67	13,20	-1,08
BADMINTON	12,25	14,31	13,12	<b>2,07</b>
BASKET-BALL	12,76	14,58	13,53	<b>1,81</b>
COURSE D'ORIENTATION	13,29	14,42	13,87	1,13
COURSE DE DEMI-FOND	13,44	13,48	13,46	0,05
COURSE DE HAIES	13,08	13,51	13,31	0,43
COURSE EN DUREE	14,54	14,60	14,57	0,06
DANSE	13,95	12,25	13,57	-1,70
ESCALADE	14,18	14,19	14,19	0,01
FOOTBALL	13,60	14,66	14,45	1,06
GYMNASTIQUE (SOL ET AGRES)	13,93	12,93	13,59	-1,00
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	12,51	12,64	12,52	0,14
HANDBALL	13,18	14,56	13,96	1,38
LANCER DU JAVELOT	11,86	13,31	12,78	1,44
MUSCULATION	14,44	14,62	14,54	0,18
NATATION DE DISTANCE	15,50	14,52	14,99	-0,98
NATATION DE VITESSE	13,23	13,72	13,49	0,49
NATATION EN DUREE	13,17	12,13	12,31	-1,04
RELAIS VITESSE	13,99	15,24	14,57	1,25
RUGBY	14,73	15,18	15,05	0,45
SAUT EN HAUTEUR	14,27	12,11	13,06	<b>-2,16</b>

SAUT EN PENTABOND	13,23	14,90	14,17	<b>1,66</b>
SAUVETAGE	13,86	14,52	14,21	0,66
SAVATE BOXE FRANCAISE	11,97	13,13	12,70	1,16
STEP	14,37	13,11	14,07	-1,26
<b>TENNIS DE TABLE</b>	<b>12,37</b>	<b>14,73</b>	<b>13,53</b>	<b>2,35</b>
TRIATHLON ATHLETIQUE	11,96	13,91	13,10	1,95
V.T.T.	11,09	11,79	11,58	0,70
<b>VOLLEY-BALL</b>	<b>12,13</b>	<b>14,24</b>	<b>13,22</b>	<b>2,11</b>

L'harmonisation a porté sur les épreuves surlignées

#### Décision d'harmonisation en 2015 :

**Ramener la différence G/F à 1,5 pt maximum dans chaque épreuve issue de la compétence propre numéro 4 qui dépasse cet écart.**

Après harmonisation, l'écart entre les garçons et les filles a été ramené 0,49 (0,64 en 2014)

L'harmonisation a porté sur les notes des filles en :

- badminton simple : + 0,57
- basket-ball : +0,31
- tennis de table : + 0,85
- volley-ball : + 0,61

**Évolution des décisions d'harmonisation : une tendance lourde pour quelques épreuves très fréquentées issues de la CP4.**

La commission constate que la moyenne de l'écart entre les garçons et les filles a tendance à diminuer encore cette année.

On observe néanmoins une stabilisation des écarts dans certaines épreuves et ceci notamment celles, issues de la CP4, parmi les plus pratiquées qui ont nécessité une harmonisation depuis 8 ans. Cet écart culmine à 1,98 en faveur des garçons dans cette compétence propre. La commission académique a d'ailleurs fait le choix de focaliser son action d'harmonisation dans les moyennes de ces activités d'affrontement individuel ou collectif.

Cette diminution de l'écart moyen peut trouver une cause dans l'ouverture des choix possibles provoquée par la circulaire du 8 juin 2012. En effet, les filles sont davantage évaluées dans les activités de la CP3 et CP5, épreuves dans lesquelles elles parviennent plus fréquemment (8 fois en tout) à recueillir une meilleure moyenne que les garçons.

Cette décision continue à accompagner la volonté d'équité G/F qui avait été valorisée par l'inspection au cours de réflexions durant les stages "Correspond Établissement Programme " en Lycée durant l'année scolaire 2007, puis en 2013.

**Avant harmonisation :**

<b>épreuves 2015 les moins favorables pour :</b>			
<b>les Garçons</b>		<b>les filles</b>	
V.T.T.	11,79	V.T.T.	11,09
SAUT EN HAUTEUR	12,11	LANCER DU JAVELOT	11,86
NATATION EN DUREE	12,13	TRIATHLON ATHLETIQUE	11,96
DANSE	12,25	SAVATE BOXE FRANCAISE	11,97

<b>épreuves 2015 les plus favorables pour :</b>			
<b>les Garçons</b>		<b>les filles</b>	
TENNIS DE TABLE	14,73	ACROSPORT	14,42
AEROBIC	14,77	MUSCULATION	14,44
SAUT EN PENTABOND	14,9	COURSE EN DUREE	14,54
RUGBY	15,18	RUGBY	14,73
RELAIS VITESSE	15,24	NATATION DE DISTANCE	15,5

Il convient néanmoins de re-questionner certaines de ces moyennes au nombre de candidats dans certaines d'entre elles

### 2.1.3 Liste académique

#### Voie GT

Le « choix » des épreuves reste très étalé : de 100 candidats en gymnastique rythmique à 11530 candidats en badminton. Ce choix est bien sûr très orienté par les « ensembles » proposés par les professeurs. Le lancer de disque a disparu des activités évaluées cette session.

Les activités de la liste académiques sont le Triathlon Athlétique (CP1), le VTT (CP2), le Canoë-Kayak CP2) et la Lutte (CP4) (Arrêté sur le CCF en EPS dans la voie G et T (BO n°7 du 16 février 2012).

Ces activités académiques représentent en totalité que 2,3% de la totalité des épreuves.

Seuls le Triathlon athlétique (1737 candidats) et le VTT (160 candidats) sont supports de certification. La lutte et le canoë kayak ne représentent aucun candidat depuis plusieurs années.

La faiblesse des effectifs en ce domaine (2,3% du total des notes) interroge encore cette année fortement ces choix d'épreuves académiques.

Les moyennes obtenues dans ces activités sont globalement inférieures à celles de la liste nationale. Néanmoins il convient de maintenir une vigilance relative au nombre faible de candidats (notamment en VTT).

	Nombre de protocoles			Moyenne		
	total	garçons	filles	total	garçons	filles
Triathlon athlétique	1737	996	741	13,10	13,91	11,96
VTT	160	106	54	11,58	11,79	11,09
Canoë kayak	0					
Lutte	0					

Ces activités n'ont pas fait l'objet d'harmonisations (en raison du faible nombre de candidats pour le VTT).

Deux activités ne donnent plus lieu à certification (lutte et canoë Kayak). Ce fait questionne fortement leur présence et leur remplacement dans la liste académique.

### 2.1.4 Inaptitudes et enseignement adapté

#### Voie GT

**Le nombre de « inaptés totaux » se stabilise à 1302** (955 filles et 347 garçons), contre 1296 en 2014 et 1390 en 2013.

On comptabilise 1762 inaptitudes partielles ; ce chiffre continue donc de croître (1658 en 2014, 1524 en 2013, 1339 en 2012). **Le nombre de dispense visant à être évalué sur 2 épreuves reste important, notamment dans certaines APSA supports** comptabilisant

un nombre conséquent de dispense (en particulier le demi-fond et l'acroport) et en appelle à votre vigilance.

Le nombre d'épreuves adaptées est très faible à l'échelle de la totalité des épreuves : 125 en 2015 (soit 0,15 %), contre 140 en 2014 et 118 en 2013.

La commission académique a procédé de manière identique à la session 2014 dans le cadre de l'application de la circulaire du 8 juin 2012 parues à la note de service du 9 septembre 2013. Ainsi, lorsqu'un élève présentait 2 DI et une note, les membres de la commission se sont attachés à prendre connaissance des éléments d'appréciation transmis par les enseignants afin de communiquer

une "note" quand ces derniers étaient suffisants

un "DI" quand ces derniers étaient insuffisants

En effet, il appartient au seul enseignant, dans des conditions très particulières et pour des cas parfaitement identifiés, de déclarer l'élève dispensé d'éducation physique et sportive, et ceci conformément aux dispositions de l'article D.312-5 pour l'éducation physique et sportive.

**Nous rappelons l'importance des renseignements portés par l'équipe enseignante afin d'éclairer les décisions de la commission.**

### Observations générales

- C'est dans la 3e épreuve que sont constatées le plus d'inaptitudes, mais la tendance s'installe dans la première épreuve quand le rattrapage n'est pas systématiquement organisé. La commission recommande la plus grande vigilance sur ce point.
- La commission rappelle la responsabilité des évaluateurs concernant l'acceptation des certificats médicaux qui ne remplissent pas les conditions de validité. Il est important de refuser les certificats non conformes (raturés, ant-datés sans justification, rédigé par un praticien qui n'est pas médecin mais aussi ceux proposant de dispenser pour une APSA sans spécifier l'inaptitude...) en amont de la commission pour éviter une surcharge de travail. Il serait également opportun de mettre en place un double circuit de validation par l'intermédiaire de l'infirmerie de l'établissement. La commission demande aux équipes de fournir dans la fiche qualitative ou le procès verbal, tout élément permettant d'apprécier une situation particulière (dans le cas de changement de protocole par exemple )
- L'effort des enseignants d'EPS pour mettre en œuvre la loi sur la scolarisation des élèves porteurs de handicaps doit être souligné. La commission académique encourage les enseignants à renforcer cette pratique.

## 2.1.5 Réflexions et perspectives

### 2.1.5.1 Le BO du 23 avril 2015

La commission attire votre attention sur la parution de la circulaire portant sur les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) aux baccalauréats général et technologique au BO n°17 du 23 avril 2015 définies par l'arrêté du 21 décembre 2011 et **applicables à compter de la session 2016 de l'examen.**

Elle reprecise les différentes modalités de certification et d'évaluation (pour l'enseignement commun, facultatif et de complément) en contrôle ponctuel et terminal ; elle redéfinit le contenu du projet annuel de protocole d'évaluation ainsi que le rôle de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes.

Elle reprecise également les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle adapté, destiné aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers : les candidats reconnus en situation de handicap ou présentant une aptitude partielle (permanente ou temporaires)

Nous attirons l'attention des équipes pédagogiques sur la nécessité d'une lecture attentive de cette circulaire ainsi que la nécessité, à partir des fiche certificatives, pour chaque « équipe EPS de l'établissement d'élaborer des outils spécifiques pour réaliser la notation »

### 2.1.5.2 Le certificat d'aptitude partielle

Un groupe de travail académique construit actuellement un nouveau modèle de certificat d'aptitude à l'EPS validé par le service médical du rectorat. Ce document, véritable outil de communication entre l'autorité médicale et l'établissement, facilitera la prise en charge des élèves à besoins particuliers et la proposition d'une EPS adaptée aux ressources de chacun. Vous le trouverez sur le site disciplinaire EPS de l'académie de Lille.

## 2.2 Enseignement commun : examen ponctuel terminal

### 2.2.1 Observations

On peut constater un taux d'absentéisme important en général et une moyenne inférieure de 2 points à celle du CCF pour les filles. Et que penser des "00" très nombreux, pour cause d'absence, qui pénalisent ces jeunes gens et ces jeunes filles !

		2012		2013		2014		2015	
Bac Général Epreuve Obligatoire Ponctuelle	total	170 inscrits 92 notés		165 inscrits 82 notés	Moy : 12,1	83 notés	Moy : 11.41	99 inscrits 53 Notés (38 abs 6 DI)	Moy : 12,70
	F	20 notes	11,5	30	10,53	37	10.43	19	11
	M	72 notes	14,1	52	13	46	12.2	34	13,70

		2012		2013		2014		2015	
<b>Bac Technologique</b> Epreuve Obligatoire Ponctuelle	<b>total</b>	113 inscrits		126 inscrits 67 notés	Moy : 10,39	105 inscrits 38 notés	Moy : 11.21	99 inscrits 42 notés (54 AB ; 3 DI)	Moy: 12,5
	<b>F</b>	20 notes	10,75	34	9,53	13	11.16	11	10,27
	<b>M</b>	36 notes	12,55	33	11,27	38	11.24	31	13,30

### **.3 Enseignement facultatif : contrôle en cours de formation**

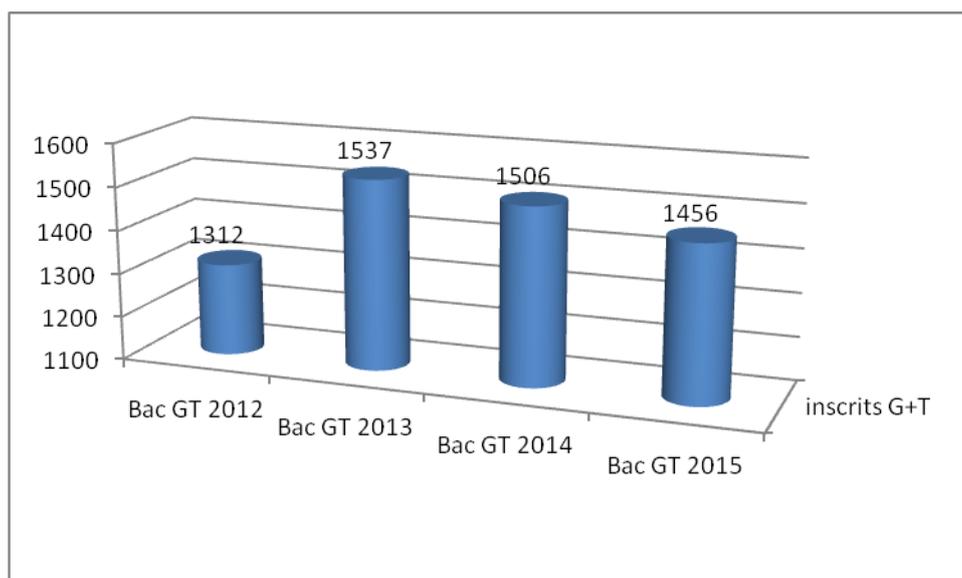
#### 2.3.1 Observations générales

#### **Evolution du CCF pour l'Enseignement facultatif**

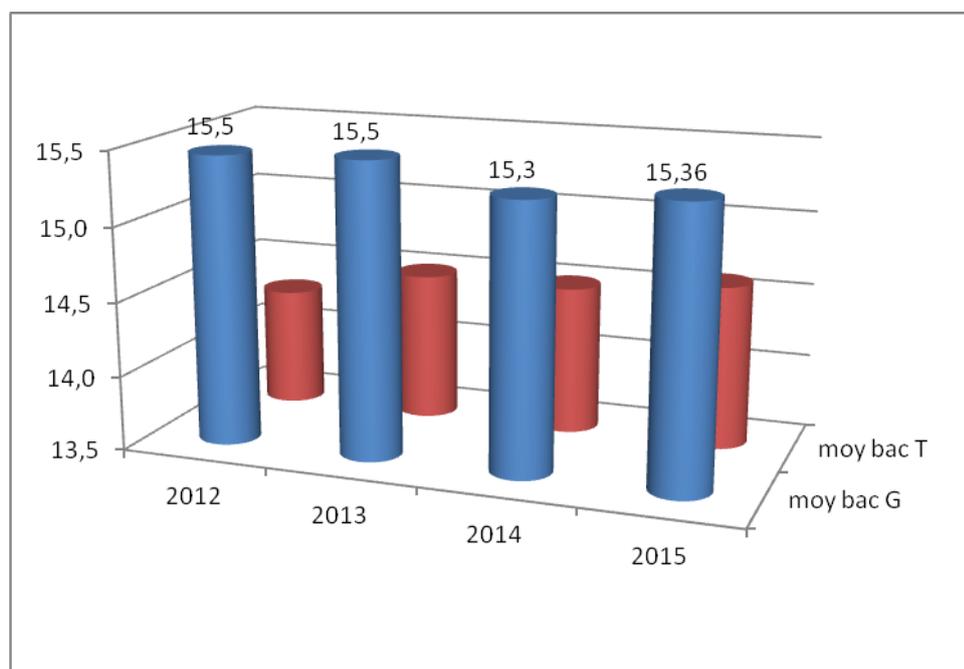
		2012		2013		2014		2015	
		eff	moy	eff	moy	eff	moy	eff	moy
<b>BAC Général</b> Enseignement Facultatif <b>CCF</b>	<b>total</b>	948	15,45	1069	15,48	1085	15,30	1060 ins 1019 notés	15,36
	<b>F</b>	F 302	15,34	347	15,33	402	15.22	327	15
	<b>M</b>	G 646	15,52	722	15,55	683	15.34	692	15,5

		2012		2013		2014		2015	
		eff	moy	eff	moy	eff	moy	eff	moy
<b>BAC Techno</b> Enseignement Facultatif <b>CCF</b>	<b>total</b>	364	14,30	468 inscrits 442 notés	14,5	421 inscrits 392 notés	14,4	396 ins 377 notés	14,6
	<b>F</b>	F 94	14,25	96	14	95	14.1	95	13,4
	<b>M</b>	G 270	14,32	346	14,6	392	14.6	282	15

Les effectifs et les moyennes sont stables depuis plusieurs années.



### Les moyennes depuis 2012



### 2.3.2 Réflexions et perspectives

L'inspection pédagogique a porté, durant les deux dernières années, une attention particulière à cet enseignement afin d'aider les établissements à mettre définitivement en place la réforme des lycées et le "nouveau" texte certificatif.

La formation "à public désigné" annoncée l'année dernière a bien été mise en place cette année. Elle a été suivie par un représentant de chaque Lycée proposant cet enseignement. Notons que cette formation a été massivement suivie.

Ce temps d'information et d'échange a permis une restitution objective de l'audit effectué en 2013-2014 et 2014-2015. Il a également permis d'apprécier l'engagement et la compétence des enseignants d'EPS responsables ou intervenants dans l'enseignement facultatif.

Dans l'ensemble et pour la plupart des lycées, les pratiques sont globalement conformes aux textes.

Il reste néanmoins encore à améliorer dans quelques établissements :

Le passage à deux activités physiques dans l'enseignement et la certification.

L'élaboration et l'utilisation du "cahier individuel de suivi"

La nécessité pour les élèves de participer effectivement aux trois heures d'enseignement auxquelles ils ont droit.

1° : l'horaire "élève" est bien de trois heures par semaine en 2nde, en 1ère et en terminale

2° : la participation à l'AS/UNSS ou à une SSS ne se substitue pas à cet horaire d'enseignement et ne permet pas d'être noté en enseignement facultatif

L'inspection pédagogique régionale invite ces établissements à s'y conformer dans un délai raisonnable. Les deux textes institutionnels de référence doivent être mis en œuvre !

Programme d'enseignement : BO spécial n°4 du 29 avril 2010

Texte certificatif : BO spécial n°5 du 19 juillet 2012

## **2.4 Enseignement facultatif : contrôle en ponctuel**

### 2.4.1 Observations générales

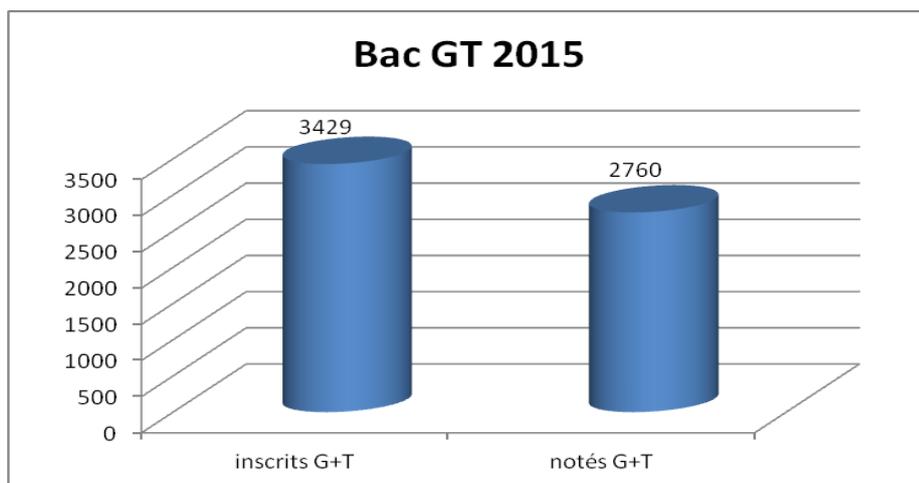
L'introduction de la possibilité pour les élèves "sportifs inscrits sur liste de Ht Niveau " ou ayant obtenu un "podium national en UNSS" nous amène à présenter les statistiques d'une manière légèrement différente par rapport aux années précédentes. En effet, les **375 élèves concernés par cette nouvelle mesure obtiennent d'excellentes notes (18 à 20)** et sont évidemment massivement "présents".

Ces deux caractéristiques sont très différentes pour les élèves inscrits et participant aux épreuves (Tx d'absentéisme important ; notes plus faibles et très dispersées).

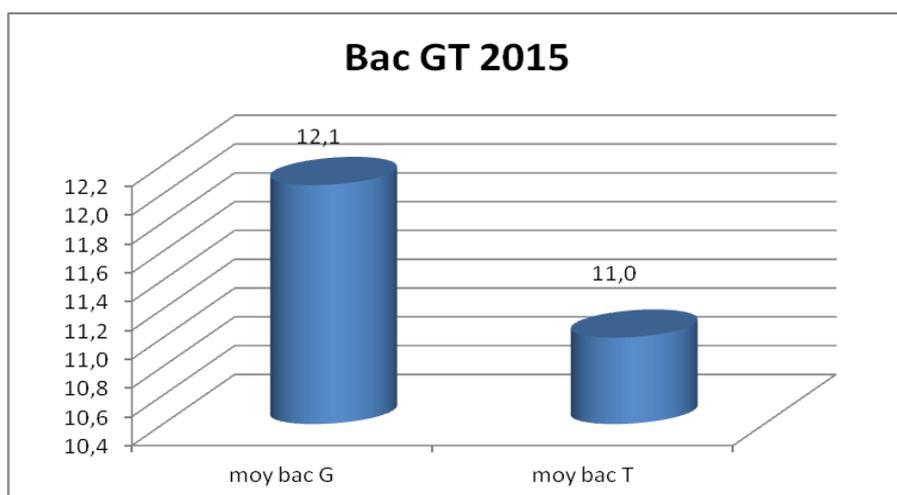
Ajoutons à cela que les élèves particuliers (podiums et liste Ht Niv) qui représentent 10% des notes du Facultatif ponctuel ne pèsent pas sur l'organisation de cet examen de la même manière (pas d'épreuve physique et prise en charge de l'entretien au sein de leur établissement sans financement supplémentaire)

Les "podiums unss" et "inscrits sur liste" ont donc été sortis des statistiques qui suivent.

### effectifs "présents" (hors candidats Podiums UNSS et Liste Ht Niveau)



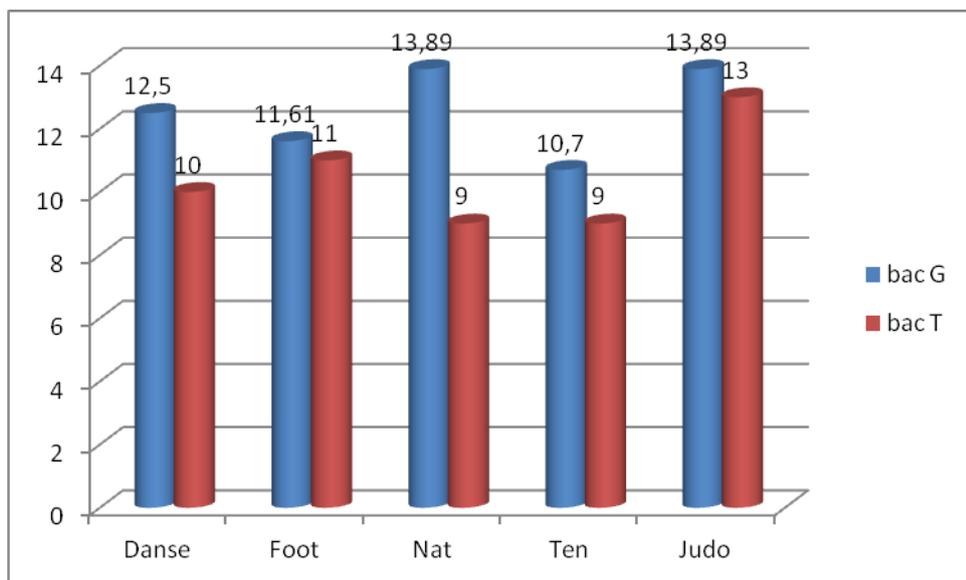
### moyennes "hors 00 pour absence"



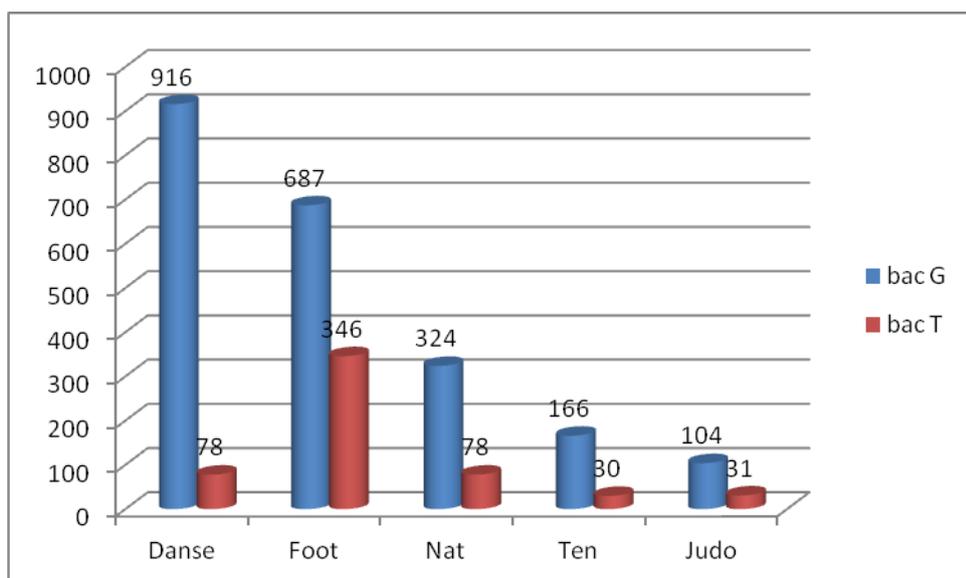
Au delà de la moyenne il est important de mesurer l'effet positif sur les résultats au baccalauréat de cette épreuve coeff 2 dans la plupart des cas .

**1450 élèves (1143 pour le bac G et 307 pour le bac T) ont obtenu une note supérieure à 10/20 et ont donc bénéficié de points supplémentaires. La moyenne des élèves ayant obtenu plus de 10 est de 14/20 soient , en moyenne 8 points supplémentaires pour leur moyenne au bac, (750 élèves ont bénéficié d'un bonus d'au moins 8 pts pour leur bac).**

**Graphique des moyennes selon l'apsa**



**Choix apsa épreuves fac en ponctuel pour la voie Technologique**



### Réflexions et perspectives :

Les effectifs permettent de justifier les choix académiques pertinents qui satisfont de très nombreux élèves ( Foot et Danse avec environ 1000 élèves pour chacune des deux épreuves) qui ont une pratique sociale dans ces deux activités sans pouvoir s'y investir en enseignement facultatif (CCF) dans leur établissement.

**Cette option bénéficie largement à 1450 élèves qui passent l'épreuve et à 350 élèves (inscrits sur liste ou podium unss) soient au total plus de 1800 élèves.**

## 2.5 Enseignement de complément: contrôle en cours de formation

### 2.5.1 Observations générales

#### Enseignement de complément, CCF

	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Eff	Moy	Eff	Moy	eff	moy	eff	moy	eff	moy	eff	moy
<b>Bacs g et t</b>		15,9	68	15,6	71	15,7	61	16	58	15,3	37	15,7
Bac G	53	15,8	44	16	51		38		T : 36	15.5	16 (1Di )	16
F					17	15,6	12	15,8	12	15,3	7	16,57
G					34	15,7	26	16,10	24	15,6	8	16,27
Bac T	17	16,4	28	15			23	16	T 22	14.8	21	15,62
F	23	16,6	15,3	12	F 3	16	2	16,5	o		3	15,33
G	47	15,8	15,6	60	G 17	G 15,40	21	15,9	22	14.8	21	15,67

Dans cet enseignement très exigeant, les moyennes se sont stabilisées entre 15 et 16 depuis plusieurs années.

Nous constatons que les effectifs sont en baisse alors que de nouveaux établissements ont été autorisés à créer ce enseignement. Ce fait sera analysé durant l'année 2015\_2016.

### 2.5.2 Réflexions et perspectives

*Commentaires et propositions identiques aux années précédentes*

## **9 CONCLUSION**

### **Pour la voie générale**

Nous remercions, comme pour les années précédentes, l'ensemble des personnels du DEC, investis dans les tâches lourdes et variées, qui ont permis un fonctionnement serein et efficace de cette commission.

Les résultats des élèves sont à nouveau en légère hausse cette année avec 13,71 de moyenne générale. Les écarts de moyennes entre les filles et les garçons ont tendance à s'amenuiser : elles s'inscrivaient, avant les décisions de la commission académique, dans un écart de 0,64 pt. Néanmoins, ce différentiel est très variable d'une épreuve à une autre. La commission a donc décidé de suivre la proposition de la Commission Nationale en faisant passer cet écart à moins de 1,5 point. Pour cela les notes des filles ont été augmentées dans 5 épreuves. Cette décision joue, à la marge, sur la moyenne académique finale, mais introduit une équité supplémentaire dans les épreuves concernées par l'harmonisation.

--